

Madame, Monsieur,

Lors de la création, le 1er janvier dernier, des deux nouvelles UPER, la Faculté d'économie et de management (GSEM) et la Faculté des sciences de la société (SdS), les étudiantes et les étudiants inscrits dans une formation en sciences économiques et sociales (SES) sont restés rattachés à la Faculté des SES dans la mesure où l'année académique était en cours.

Le transfert dans les nouvelles facultés de tous les étudiants actifs sera effectué le 15 septembre 2014, conformément à la répartition des formations (http://www.unige.ch/rectorat/static/repartition_formation.png).

Au terme du mandat de l'actuel décanat des SES, soit dès le 15 juillet, la responsabilité relative à la gestion des étudiants sera transférée aux décanats des nouvelles facultés. L'organisation de la session d'examens d'août/septembre et la remise des diplômes est donc de la responsabilité des nouvelles facultés. L'actuel secrétariat des étudiants reste à votre disposition pour répondre à vos demandes.

Les titres délivrés jusqu'à la fin de l'année 2014, relatifs aux formations SES, le seront encore sous l'égide de la Faculté des SES. Les diplômes délivrés à partir du 1er janvier 2015 le seront sous l'égide des nouvelles facultés. Une mention dans le supplément au diplôme précisera, le cas échéant, que le programme d'études a débuté sous l'égide de la Faculté des SES, avant la création de la nouvelle Faculté. Vous trouverez les modalités précises du transfert des formations à l'adresse suivante: http://www.unige.ch/rectorat/static/dissolution_SES.pdf

Sachez encore que les éventuelles oppositions relatives à un cursus d'études régi par un règlement d'études de la Faculté des SES continuent à être instruites par l'actuelle Commission RIO. Les oppositions formées jusqu'au 31 décembre 2014 devront être envoyées par courrier papier à l'adresse habituelle mais intitulée à: "Direction de la Faculté des SES".

La Faculté des sciences économiques et sociales sera définitivement dissoute à la fin de l'année civile (31.12.2014).

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Dominique Vassalli
Recteur